

Éliminer la pauvreté : une question de volonté

Mémoire soumis par la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal et le Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)

Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Juin 2023



Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux
6839 rue Saint-Denis, bureau 304
Montréal (Québec) Canada
H2S 2T1

dlombardi@rafsss.org
rafsss.org



Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal
6839 rue Saint-Denis, bureau 304
Montréal (Québec) Canada
H2S 2T1

coordo@trovepmontreal.org
trovepmontreal.org

Qui sommes-nous?

Le **Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)** est un regroupement régional unissant les groupes de femmes à Montréal qui œuvrent en santé et services sociaux. Le Réseau favorise la concertation et contribue à l'analyse féministe des enjeux sociaux afin de représenter et outiller ses membres. Le RAFSSS vise la pleine autonomie financière et organisationnelle des groupes de femmes, le renforcement des solidarités féministes et une véritable égalité et justice sociale. Il a à cœur la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence envers les femmes. Ainsi, il est engagé dans la lutte contre divers facteurs de discrimination et de marginalisation auxquels les femmes font face, dont la pauvreté et, plus particulièrement, l'accélération de l'appauvrissement des femmes.

La **Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal** est un regroupement d'organismes populaires et communautaires montréalais qui militent pour la défense des droits sociaux et l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées. Les membres de la TROVEP de Montréal ont l'éducation populaire autonome comme moteur commun. Ce sont des organismes qui, dans leur quotidien, ont comme préoccupation d'impliquer leurs membres ou participant-e-s dans la vie associative ainsi que dans des activités et actions collectives leur permettant d'affirmer leur citoyenneté et de reprendre du pouvoir sur leurs conditions de vie.

Au sujet de ce mémoire

Le RAFSSS et la TROVEP de Montréal ont décidé de travailler ensemble afin de partager nos perspectives sur la lutte à la pauvreté à Montréal. Le RAFSSS et la TROVEP de Montréal remercie le Collectif pour un Québec sans pauvreté pour le travail qui a inspiré la rédaction de ce mémoire.

En tant que regroupement régional, le RAFSSS est saisi des enjeux spécifiques vécus par les groupes de femmes à Montréal. Il porte également une perspective féministe intersectionnelle de ces enjeux et de leurs impacts sur la population montréalaise.

La TROVEP de Montréal regroupe près de 70 organismes communautaires situés dans différents quartiers de Montréal préoccupés par l'avancement de la justice sociale et impliqués dans la lutte à la pauvreté et aux inégalités et pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Nous souhaitons inviter le gouvernement à adopter une perspective plus globale de lutte aux inégalités, notamment en termes d'inégalités de genre. Nous pensons que le gouvernement a tous les outils nécessaires à sa disposition pour éliminer la pauvreté – à condition d'en avoir la volonté.

1. Préambule

Des échecs prévisibles

Adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Pour remplir ces nobles ambitions, les précédents gouvernements ont principalement misé sur l'incitation à l'emploi et ce faisant, ils ne se sont tout simplement pas donné les moyens de lutter contre la pauvreté¹. Les politiques gouvernementales se sont avérées inefficaces pour remédier aux enjeux de pauvreté, car elles ont été élaborées sans tenir compte des besoins nommés par les personnes concernées. Les moyens mis en place partent du principe que la pauvreté dans laquelle les gens se trouvent est une question de choix et de responsabilité individuelle. Ce sous-entendu est tout simplement insultant et ne tient pas compte de la réalité des personnes vivant en situation de pauvreté.

Il n'est donc pas surprenant que les trois plans d'action gouvernementaux mis en œuvre jusqu'à maintenant n'aient permis que de timides avancées – et encore! – et nous laissent collectivement bien loin de l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté ». C'est la conséquence prévisible du refus de mettre en application les recommandations partagées par les mouvements sociaux et les groupes communautaires qui s'efforcent de rapporter les besoins des gens en situation de pauvreté et de dénoncer les injustices.

Changement de cap

Pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté, un changement de cap s'impose. Il est temps de laisser de côté l'incitation à l'emploi et de faire de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés. Ce faisant, le gouvernement respecterait enfin l'esprit de la Loi et permettrait effectivement d'élever la lutte contre la pauvreté comme un « impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains » (préambule de la Loi).

À Montréal, en 2023, les personnes en situation de pauvreté doivent composer avec la cherté des transports, des loyers, des aliments, des activités culturelles, des produits d'hygiène, et plus encore. L'insuffisance de leur revenu et le coût élevé de la vie contribue à maintenir ces personnes dans l'isolement et le dénuement, ce qui contribue à la détérioration de leur santé physique et psychologique. Avoir besoin du soutien de dernier recours ne devrait pas rimer avec misère. Avoir un emploi au salaire minimum ne devrait pas se faire au détriment de sa qualité de vie. Personne ne choisit de vivre dans une situation de pauvreté. Dans une société riche comme le Québec, tout le monde a le droit de vivre une vie épanouie.

¹ [Une question de droit!](#), Collectif pour un Québec sans pauvreté (2021)

2. Revenu

Une personne sur cinq au Québec ne dispose pas d'un revenu viable et vit ainsi dans la pauvreté². Une personne sur dix n'a même pas de quoi couvrir ses besoins de base³. Concrètement, cela implique que des centaines de milliers de personnes ne parviennent pas à se loger, à se déplacer et ou même à se nourrir convenablement.

Ce qui est nécessaire : un revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels. Un revenu adéquat, c'est un revenu qui nous permet non seulement de vivre dignement, mais aussi de s'épanouir. C'est un emploi qui nous permet de sortir de chez soi si on le souhaite et d'entretenir une vie sociale dynamique.

En réduisant ses ambitions aux besoins essentiels – ce à quoi il ne parvient même pas –, le gouvernement limite ses ambitions à la survie. Ce que demandent les personnes en situation de pauvreté, c'est de pouvoir vivre!

Pourtant, ce n'est pas d'outils dont manque l'État québécois pour améliorer les revenus des personnes en situation de pauvreté ou de faible revenu.

L'aide sociale

Deux principaux obstacles se dressent sur le chemin des prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale qui aspirent à une vie meilleure.

Le premier, c'est l'insuffisance des prestations qui contribue à maintenir les prestataires dans une situation de dénuement. En 2023, les personnes vivant de l'aide sociale ou de la solidarité sociale reçoivent entre 9 840 \$ et 14 460 \$ annuellement. Même en tenant compte du crédit d'impôt pour la solidarité (1123 \$) et du crédit TPS fédéral (325 \$), ces montants ne couvrent qu'entre 49 % et 70 % des besoins reconnus (MPC).⁴

Avec ou sans contrainte à l'emploi, les prestations doivent être au moins suffisantes pour permettre aux personnes assistées sociales de couvrir l'ensemble de leurs besoins essentiels, comme se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer.

En ne respectant pas ce strict minimum, l'État québécois maintient sciemment les prestataires dans une situation de grande pauvreté. Un gouvernement qui souhaite réellement s'engager à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ne saurait tolérer une telle hypocrisie.

Le second, c'est le caractère punitif du programme qui prive indûment les prestataires du soutien plein et entier auquel elles et ils ont droit. Par exemple, un-e prestataire de l'aide sociale ne peut gagner plus de 200 \$ par mois sans voir son chèque être amputé

² [Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt](#), Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023)

³ [Une personne sur dix vit toujours en situation de pauvreté](#), Radio-Canada (2023)

⁴ [Vers un 4e plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), Collectif pour un Québec sans pauvreté (2023)

de 0,50 \$ pour chaque dollar gagné au-delà de ce seuil. Il ou elle ne peut pas non plus vivre en colocation sans être privé·e d'une part importante de ses prestations, notamment en raison de la notion de vie maritale. Plus encore, depuis 2015, il est interdit aux prestataires de l'aide sociale de quitter la province pendant plus de 7 jours consécutifs ou plus de 15 jours cumulatifs dans un mois, sous peine de ne plus être considéré·e comme résident·e et d'être privé·e de prestation.

Le manque à gagner pousse pourtant plusieurs personnes à faire des choix qui vont à l'encontre de ces règles. Les prestataires font alors face à des mesures punitives qui réduisent les prestations allant même jusqu'à leur couper entièrement les vivres. Ces mesures punitives contribuent à maintenir une image négative des prestataires en les faisant passer pour des profiteurs du système ou des personnes paresseuses.

Ce sont donc autant de contraintes qui empêchent les prestataires de l'aide sociale d'améliorer leurs conditions de vie et contribuent à leur isolement, à leur stigmatisation et à leur marginalisation. Un gouvernement qui souhaite réellement s'engager à lutter contre la pauvreté et l'exclusion lèverait ces contraintes et permettrait aux personnes de vivre pleinement et avec dignité.

Le salaire minimum

Il est inadmissible qu'une personne travaillant à temps plein peine à couvrir ses besoins de base, comme c'est le cas actuellement⁵. Le salaire minimum doit permettre à toute personne de répondre à ses besoins et à ceux de sa famille, de sortir de la pauvreté et de vivre dignement.

Un gouvernement qui souhaite réellement s'engager à lutter contre la pauvreté et l'exclusion devrait rehausser significativement le salaire minimum pour permettre à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs de subvenir à ses besoins, de vivre dignement et de s'épanouir.

Le coût de la pauvreté

Quand on ne peut pas se permettre d'économiser et que l'on doit vivre de paie en paie, tout coûte plus cher. On peut penser au coût du transport par billets qui revient plus cher qu'une passe mensuelle, par exemple.

Au-delà du coût de la vie, être dans une situation précaire est un travail à temps plein : il faut se démener pour économiser et boucler sa fin de mois. Cela occasionne un stress énorme et génère des problèmes de santé physique et mentale. Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas le temps ni l'argent pour se donner une pause nécessaire, pour se divertir, pour prendre le temps de s'actualiser, pour faire de réels choix sur ce qu'elles voudraient faire de leur vie... bref, pour s'épanouir!

⁵ [Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt](#), Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023)

Viser l'égalité et l'inclusion

Il faut également considérer l'inclusion des femmes qui sont particulièrement discriminées dans les conditions de travail qui leur sont offertes⁶. Les femmes gagnent généralement un moins bon salaire que les hommes. Cet écart se creuse encore davantage pour les femmes racialisées. Dans les emplois précaires, atypiques et saisonniers, qui offrent des salaires dérisoires dans des conditions souvent difficiles, on retrouve une surreprésentation des femmes immigrantes et racialisées. Du fait de leur travail invisible à remplir différentes responsabilités familiales, les femmes ont davantage tendance à se retrouver avec un emploi à temps partiel et n'ont donc pas accès aux mêmes avantages sociaux et opportunités que leurs collègues masculins.

Quant aux femmes en situation de handicap, elles sont les grandes oubliées du domaine de l'emploi. Elles font toujours face à plusieurs obstacles qui leur bloquent l'accès à l'emploi et se retrouvent bien malgré elles à devoir dépendre des prestations gouvernementales. L'inaccessibilité des logements et l'offre dérisoire de transport adapté à Montréal les empêchent littéralement de sortir de chez elles. En conséquence, elles se retrouvent bien souvent isolées. Plusieurs femmes âgées sont contraintes de retourner sur le marché de l'emploi ou d'y rester malgré elles lorsqu'elles ont vécu dans la pauvreté toute leur vie.

Mettre fin à la pauvreté, ça presse! Pour trop de femmes, la situation est urgente. Augmenter les prestations et le salaire minimum contribue à sauver des vies. Cela veut dire qu'une femme pourrait se retrouver un nouveau logement si elle doit quitter une relation violente ou rebâtir leur vie après une rupture en contexte de violence conjugale. Cela veut dire que d'autres femmes ne seraient pas contraintes à vivre dans l'itinérance invisible (*couchsurfing*) et éviteraient de se mettre en danger. Cela veut dire qu'une femme pourrait prendre soin de ses enfants ou de ses proches sans avoir à s'endetter ou à cumuler des emplois précaires. Ça signifie rendre les appartements accessibles pour que les femmes handicapées puissent sortir de leur logement de manière indépendante.

3. Besoins essentiels

S'il importe d'améliorer les revenus des personnes à faible revenu ou en situation de pauvreté, il importe également de prendre des mesures et d'investir pour s'attaquer au coût de la vie, en particulier au coût du logement et du transport.

Logement

Le logement est la principale dépense des ménages, en particulier des personnes vivant en situation de pauvreté. Plus le loyer accapare une part importante du revenu, moins les personnes en situation de pauvreté ont les moyens de répondre à leurs autres

⁶ [Portraits régionaux : Pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), Gouvernement du Québec (2019)

besoins. Or, le Québec vit une crise du logement et les coûts des loyers ont explosé ces dernières années, ce qui contribue à aggraver la pauvreté et l'itinérance.⁷

Trois approches sont à retenir pour soutenir les locataires face à la cherté des loyers. La première, c'est de contrôler davantage le marché locatif, notamment à l'aide d'un véritable contrôle des loyers et d'un registre des baux permettant aux locataires de faire valoir leurs droits. En l'absence d'encadrement suffisant, les propriétaires profitent de la crise du logement pour augmenter abusivement le coût des loyers⁸. La seconde, c'est d'investir massivement dans la construction et dans la transformation de logements sociaux, c'est-à-dire de logements hors marché, comme des coopératives, des habitations à loyer modiques (HLM) et du logement communautaire. Finalement, la troisième – qui est particulièrement d'actualité – c'est de maintenir le droit de céder son bail et d'amender le projet de loi 31 en conséquence!

Transport

Ces dernières années, les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté se sont gravement détériorées et l'impossibilité pour de plus en plus de personnes de se déplacer à cause de la cherté des tarifs pousse à l'isolement et génère de l'exclusion sociale et économique⁹. Être restreint-e dans ses déplacements limite l'atteinte de plusieurs droits, dont le droit à la santé, à l'éducation, au travail et au logement. Or, en raison du sous-investissement chronique du transport collectif, les coûts du transport en commun à Montréal ne cessent d'augmenter alors que l'offre de service est réduite.

Le transport en commun doit être considéré comme un service public essentiel. Comme tout service public, celui-ci devrait être de qualité, accessible universellement et gratuit. Le gouvernement doit faire du transport en commun un levier de lutte à la pauvreté et investir massivement pour en améliorer la qualité et l'accès. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion passe aussi par l'accessibilité financière aux transports en commun. Il est plus que temps de garantir le droit à la mobilité pour tout le monde non seulement pour l'impact social, mais aussi pour répondre aux impératifs de la crise climatique, qui, par ailleurs, affecte davantage les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, et de réduction des gaz à effet de serre.

La cherté du logement, la cherté du transport et l'insuffisance des revenus expliquent en grande partie l'augmentation du recours aux banques alimentaires, qui peinent à répondre à la demande. C'est sans compter l'augmentation fulgurante des coûts dans les épiceries, qui engrangent toutefois des profits records. Bref, il est important de prendre des mesures et d'investir pour s'attaquer au coût de la vie.

⁷ [Crise du logement : On s'enfoncé encore plus](#), Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (2023)

⁸ [Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement](#), Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023)

⁹ [Le droit à la mobilité : un droit qui s'inscrit dans la réalité par une tarification sociale](#), TROVEP de Montréal (2013)

4. Le filet social

Services publics et programmes sociaux

Avec le désinvestissement chronique dans les services publics et les programmes sociaux, le gouvernement n'a plus les moyens d'atteindre les objectifs qu'il se donne. Pour les personnes en situation de pauvreté, les services essentiels doivent être accessibles, tant géographiquement que financièrement. Nous constatons une dégradation de l'accès aux services de santé et aux services sociaux, que ce soit par la réduction des services offerts dans les CLSC ou par la tarification grandissante et le recours au privé pour un ensemble de soins¹⁰. Comment peut-on penser qu'une personne vivant en situation de pauvreté, qui peine à couvrir ses besoins premiers, ait la capacité de payer des soins au privé?

Il est inquiétant de voir la place grandissante laissée au privé dans les services publics, comme la santé et les services sociaux. Le gouvernement relègue ses obligations à l'égard de la population à des entreprises privées qui tirent profit de la collectivité.

Organismes communautaires

Le milieu d'action communautaire autonome (ACA) au Québec compte une très grande diversité d'organismes qui travaillent par, pour et avec la population, notamment avec les personnes les plus démunies. Les organismes d'ACA représentent un maillon important dans le filet social québécois. Des milliers de personnes fréquentent et militent au sein des groupes communautaires afin de briser leur isolement, recevoir de l'aide et du soutien, défendre leurs droits et participer à la mission de transformation sociale des organismes.

Depuis des années, les organismes d'action communautaire autonome souffrent d'un sous-financement chronique. Il est urgent que le gouvernement s'engage à financer adéquatement la réalisation de leur mission en plus d'assurer une indexation adéquate du financement à la mission pour que les organismes puissent assumer la hausse continue de leurs dépenses. Il est d'ailleurs inadmissible que le gouvernement relègue au bon vouloir d'acteurs privés le financement – et la survie – des organismes communautaires. Trop souvent, les organismes communautaires doivent compromettre leur mission de transformation sociale pour se plier à la volonté des fondations et mener à bien leurs projets^{11,12}.

Il faut le rappeler : les organismes ne sont pas là pour pallier le désengagement de l'État, ni pour servir de sous-traitants à moindre coût. La Politique de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée en 2001, reconnaît qu'ils sont des organismes

¹⁰ [Privatisation en santé | Des changements majeurs en toute discrétion](#), La Presse (2023)

¹¹ [La modernisation des programmes communautaires](#), Vincent Greason (2023)

¹² [Les relations entre les fondations, le milieu communautaire et l'État](#), Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (2023)

autonomes et libres de déterminer leurs missions, leurs approches et leurs activités. C'est entre autre ce qui permet aux organismes d'être des lieux d'expertise développés par et pour les communautés.

Près de vingt ans plus tard, de nombreux ministères n'appliquent pas cette politique et le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour qu'elle soit respectée. L'autonomie des groupes est trop fréquemment menacée, que ce soit par des pratiques administratives, par le financement philanthropique, ou par des changements juridiques proposés et contre lesquels il faut souvent intervenir. Le gouvernement doit donc veiller à ce que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent pleinement l'autonomie des groupes, en plus de mettre en place et de maintenir des programmes de financement à la mission pour les organismes d'action communautaire autonome.

5. Justice fiscale et inégalités

Il est également grand temps de revoir le fonctionnement de notre fiscalité pour partager la richesse et se donner les moyens de prendre soin de tout le monde.

L'argent dont on a besoin pour réinvestir dans le filet social dort dans des paradis fiscaux et dans les coffres des fondations, et reste ainsi intouché par des mesures d'impôts désuètes. Nous appuyons sans réserve les recommandations fiscales de la Coalition Main rouge¹³, dont la mise-en-place de nouveaux paliers d'impositions, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital, la taxation de la richesse ou l'augmentation de la contribution fiscale des institutions financières. Ces recommandations pourraient permettre au gouvernement d'aller chercher près de 14 milliards de nouveaux revenus à investir dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, tout en réduisant les inégalités de richesse au sein de la société québécoise.

6. Conclusion

Le changement de cap que nous réclamons est d'autant plus nécessaire que la lutte contre la pauvreté semble être le dernier des soucis du gouvernement actuel, comme en témoigne son dernier budget, déposé le 21 mars.

Celui-ci ne comporte aucune mesure pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer significativement leurs conditions de vie. Le gouvernement vient au contraire en aide aux mieux nanti-e-s en offrant des réductions d'impôts indues aux compagnies et aux personnes les plus riches et en soutenant les initiatives privées au frais de la collectivité. Avec des solutions individualisantes pour les personnes pauvres et des politiques publiques qui bénéficient aux plus riches, c'est sans grande surprise que l'on constate une accélération des inégalités socioéconomiques et de santé.

¹³ [+ de 10 milliards de solutions pour une société plus juste](#), Coalition Main rouge (2021)

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est respecter les droits des personnes en situation de précarité et de pauvreté, dont le droit à un revenu suffisant, le droit au logement, le droit à la mobilité, et le droit à des services publics universels, gratuits et de qualité. C'est également revoir la fiscalité des plus riches, des institutions financières et des grandes entreprises pour s'attaquer aux inégalités de revenus et de richesses.

On ne saurait trop le répéter : les mesures d'austérité budgétaire ont grandement fragilisé la population et accentué les inégalités sociales. Le gouvernement a pourtant le devoir de réaliser les obligations de l'État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes.

Dans un contexte où l'actuelle crise climatique affecte davantage les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité, il est urgent que le gouvernement mette en place une série d'actions structurantes pour réaliser la justice sociale et réduire les inégalités, notamment par un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.

À l'aube de ce quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement aura-t-il le courage d'utiliser les outils à sa disposition et d'écouter les groupes communautaires et populaires pour enfin éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec?